

COMMUNIQUE

**DECLARATION ANNUELLE DES REVENUS
2008
(Régime d'imposition simplifié)**

La Direction Générale des Impôts informe les contribuables soumis au régime d'imposition simplifié, qu'à titre dérogatoire, et exceptionnellement pour l'exercice 2008, le dépôt de leurs déclarations annuelles de revenus (série G n°11 ter) est reporté jusqu'au 30 avril 2009.

Pour rappel, les contribuables concernés sont ceux qui ne relèvent pas de l'impôt forfaitaire unique (IFU) et dont le chiffre d'affaires n'excède pas 10.000.000 DA.